



## Conseil d'administration

322<sup>e</sup> session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/INF/2

### POUR INFORMATION

## Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés <sup>1</sup>

### Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions approuvées entre juin et octobre 2014 .....	1
Politique de l'emploi .....	1
I/1. Réunion régionale: Ce qui fonctionne dans l'emploi des jeunes – mise en commun des politiques de l'Asie et du Pacifique.....	1
I/2. Atelier interrégional: Ce qui fonctionne pour les jeunes – le rôle des services de l'emploi.....	2
I/3. Réunion sous-régionale des membres du réseau pour l'emploi des jeunes .....	2
I/4. Atelier sous-régional: Achèvement du projet de renforcement des systèmes intégrés de formation, d'orientation et d'insertion des travailleurs (FOIL).....	4
Entreprises.....	5
I/5. Réunion régionale des pays des Caraïbes et du Pérou sur le travail décent, le changement climatique et le développement durable .....	5
Protection sociale.....	6
I/6. Réunion sous-régionale sur la mise en œuvre de la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale.....	6
I/7. Séminaire régional pour une mise en œuvre efficace de la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale.....	7
Gouvernance et tripartisme.....	8
I/8. Première réunion du réseau de points focaux pour l'initiative régionale de lutte contre le travail des enfants .....	8
I/9. Atelier sous-régional sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre le travail des enfants .....	8
I/10. Atelier sous-régional sur l'établissement de rapports sur l'application des conventions portant sur le travail des enfants .....	9

<sup>1</sup> Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

I/11. Forum des partenaires sociaux du Maghreb .....	10
I/12. Consultation OIT-ONU DC sur la réglementation concernant les agences de recrutement et les pratiques abusives de recrutement dans le contexte de la traite des êtres humains .....	10
Conditions de travail et égalité .....	12
I/13. Réunion régionale sur la dignité, les droits et le travail domestique.....	12
I/14. Atelier de partage des connaissances sur les échanges et les compétences .....	13
I/15. Réunion interrégionale: Vers des accords bilatéraux sur l'emploi et des mémorandums d'accord plus efficaces en ce qui concerne la gouvernance des migrations de main-d'œuvre et la protection des travailleurs migrants.....	14
Activités pour les employeurs .....	15
I/16. Atelier de sensibilisation du Forum de la SADC sur le secteur privé sur le renforcement de la capacité des organisations d'employeurs de contribuer à la protection de la maternité.....	15
I/17. Réunion régionale sur les effets de la mise en œuvre de la convention n° 169 sur les investissements publics et privés.....	16
I/18. Atelier régional sur la mobilisation de ressources pour les organisations d'employeurs .....	17
Activités pour les travailleurs .....	17
I/19. Réunion préparatoire syndicale de la 18 <sup>e</sup> Réunion régionale des Amériques.....	17
I/20. Atelier syndical régional sur l'évaluation et le suivi de la convention n° 169, le travail décent et les liens avec d'autres normes internationales du travail.....	18
I/21. Colloque sur le rôle des syndicats dans la promotion de la sécurité et de la santé au travail (SST) dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'accent étant mis sur le secteur des mines .....	20
I/22. Le développement durable conjugué au travail décent pour la justice sociale: Une plate-forme de développement pour les Amériques.....	20
I/23. Atelier de renforcement des capacités sur les droits syndicaux et les normes du travail pour l'amélioration de la productivité en Afrique .....	21
I/24. Cours de formation pour les juristes des syndicats: Utilisation des normes internationales du travail auprès des tribunaux nationaux, l'accent étant mis tout particulièrement sur la liberté syndicale .....	22
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés .....	24

## Propositions approuvées entre juin et octobre 2014

### Politique de l'emploi

#### ***I/1. Réunion régionale: Ce qui fonctionne dans l'emploi des jeunes – mise en commun des politiques de l'Asie et du Pacifique***

Date proposée:	15-16 septembre 2014
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement du Japon (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Indonésie, Mongolie et Népal
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	3
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) partager les informations et les enseignements tirés en étudiant les politiques et dispositions législatives de la région;</li> <li>ii) mieux comprendre les politiques et meilleures pratiques existantes afin d'aider les décideurs à prendre des décisions éclairées pour faire face à la crise de l'emploi des jeunes;</li> <li>iii) mettre en lumière les possibilités qui peuvent se présenter dans l'élaboration des projets et renforcer la capacité des mandants et des partenaires clés à prendre des mesures pour promouvoir l'emploi des jeunes.</li> </ul>
Experts invités:	<p>Un conciliateur</p> <p>Trois spécialistes de la politique de l'emploi</p>
Observateurs:	<p>Organisation internationale des employeurs (OIE)</p> <p>Confédération syndicale internationale (CSI)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, et convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langue de travail:	Anglais

**I/2. Atelier interrégional: Ce qui fonctionne pour les jeunes – le rôle des services de l'emploi**

Date proposée:	25-26 septembre 2014
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (70 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Cambodge, Chine, Jamaïque, Pays-Bas, Portugal, Fédération de Russie, Suède, Suisse et Uruguay
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"><li>i) réunir des informations pour élaborer un rapport soulignant les problèmes auxquels se heurtent les prestataires de services de l'emploi lorsqu'ils aident les jeunes demandeurs d'emploi;</li><li>ii) présenter une série de recommandations aux gouvernements pour l'élaboration de nouvelles initiatives en faveur des jeunes dans les services de l'emploi.</li></ul>
Observateurs:	Association mondiale des services d'emploi public (AMSEP) Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI)
Norme internationale du travail pertinente:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948
Langues de travail:	Anglais et espagnol

**I/3. Réunion sous-régionale des membres du réseau pour l'emploi des jeunes**

Date proposée:	13-17 octobre 2014
Lieu:	Saint-Petersbourg, Fédération de Russie
Financement:	Lukoil (73 600 dollars E.-U.) Centre international de formation, Turin (9 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Turkménistan

Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	21
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs de la réunion:	<p>i) renforcer les connaissances sur la manière d'analyser et d'élaborer des statistiques, des politiques fondées sur des données probantes et des stratégies en faveur de l'emploi des jeunes;</p> <p>ii) élaborer et échanger des outils stratégiques et programmatiques devant faire partie d'un dispositif d'apprentissage réciproque au sujet des évaluations collégiales par pays des politiques et programmes relatifs à l'emploi des jeunes;</p> <p>iii) effectuer des recherches sur l'élaboration des politiques de l'emploi en faveur des jeunes dans le contexte des BRICS <sup>2</sup> en examinant des exemples de bonnes pratiques.</p>
Experts invités:	<p>Quatre représentants des gouvernements de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde</p> <p>Un représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE)</p> <p>Un représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	<p>Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999</p>
Langues de travail:	Anglais et russe

<sup>2</sup> Brésil, Russie (Fédération de), Inde, Chine et Afrique du Sud.

**I/4. Atelier sous-régional: Achèvement du projet de renforcement des systèmes intégrés de formation, d'orientation et d'insertion des travailleurs (FOIL)**

Date proposée:	18-19 novembre 2014
Lieu:	La Antigua, Guatemala
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (52 300 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	21
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"><li>i) présenter les résultats obtenus par le projet FOIL dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle;</li><li>ii) analyser les points forts, les possibilités, les points faibles et les dangers mis en évidence par le projet;</li><li>iii) définir les options futures et les domaines d'action régionaux en matière d'emploi et de formation professionnelle.</li></ul>
Observateurs:	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Espagnol

## Entreprises

### ***I/5. Réunion régionale des pays des Caraïbes et du Pérou sur le travail décent, le changement climatique et le développement durable***

Date proposée:	13 octobre 2014
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	CTBO (55 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	15
b) représentants des employeurs:	15
c) représentants des travailleurs:	15
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) promouvoir une meilleure reconnaissance de la dimension sociale et du travail, tant dans la promotion de l'économie verte que dans les mesures prises pour faire face au changement climatique, par le dialogue social, l'échange d'expériences et la coopération Sud-Sud;</li> <li>ii) enrichir le débat de la 18<sup>e</sup> Réunion régionale des Amériques et contribuer à la coopération Sud-Sud en mettant l'accent si possible sur la création d'emplois verts, la formation professionnelle et le développement de nouvelles compétences pour une transition vers une économie verte;</li> <li>iii) tenir compte des enseignements tirés et des recommandations formulées pour préparer la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Lima en décembre 2014.</li> </ul>
Experts invités:	Représentants du gouvernement du Pérou Experts des Nations Unies sur l'environnement, les risques et les catastrophes
Observateurs:	Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n <sup>o</sup> 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962, convention (n <sup>o</sup> 122) sur la politique de l'emploi, 1964, et convention (n <sup>o</sup> 172) sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991
Langues de travail:	Anglais et espagnol

**Protection sociale****I/6. Réunion sous-régionale sur la mise en œuvre de la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale**

Date proposée:	8-9 décembre 2014
Lieu:	Siem Reap, Cambodge
Financement:	FAO <sup>3</sup> (25 000 dollars E.-U.) UNICEF <sup>4</sup> (25 000 dollars E.-U.) Gouvernement du Japon (10 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	50
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de la réunion:	i) mieux faire comprendre la protection sociale et ses liens avec la sécurité alimentaire et les perspectives connexes de l'ASEAN; ii) élaborer un projet de plan d'action pour mettre en œuvre la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale; iii) favoriser la mise en place d'une plate-forme de coordination entre les organes sectoriels et les partenaires sociaux dans l'ensemble des États membres respectifs.
Experts invités:	Experts d'organismes des Nations Unies et de banques de développement et experts régionaux Représentants des milieux universitaires et de la société civile
Observateurs:	Conseil international d'action sociale (CIAS) Cambodian Civil Society Partnership (CCSP)
Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Anglais

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

<sup>4</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance.



**I/7. Séminaire régional pour une mise en œuvre efficace de la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale**<sup>5</sup>

Date proposée:	17-18 novembre 2014
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement du Japon (60 000 dollars E.-U.) Gouvernement du Canada (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) présenter un aperçu de la situation de la protection sociale et des derniers développements dans les pays de l'ASEAN;</li> <li>ii) s'inspirer des instruments et des stratégies de l'OIT en vue d'une extension de la sécurité sociale à tous;</li> <li>iii) valider un plan d'action provisoire pour la mise en œuvre de la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale, en promouvant la coopération Sud-Sud en vue d'une mise en œuvre efficace;</li> <li>iv) définir des priorités et formuler des recommandations pour améliorer la coordination nationale et préciser les rôles des gouvernements, des partenaires sociaux et des organismes des Nations Unies.</li> </ul>
Experts invités:	Experts en sécurité sociale Représentants de l'ASEAN et d'organismes des Nations Unies <sup>6</sup>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Anglais

<sup>5</sup> Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

<sup>6</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation mondiale de la santé (OMS), ONU-Femmes, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

## Gouvernance et tripartisme

### ***I/8. Première réunion du réseau de points focaux pour l'initiative régionale de lutte contre le travail des enfants***

Date proposée:	2-4 septembre 2014
Lieu:	Brasilia, Brésil
Financement:	Gouvernement du Brésil (98 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Bahamas, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Equateur, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	24
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) promouvoir l'institutionnalisation de l'initiative régionale de lutte contre le travail des enfants en consolidant le réseau de points focaux et approuver son mandat;</li> <li>ii) progresser sur la voie d'un consensus à propos des documents statutaires, à savoir règlements, budget et plan de travail.</li> </ul>
Experts invités:	<p>Un expert en politiques</p> <p>Un expert en mobilisation des ressources</p> <p>Un spécialiste des opérations</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973, et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais, espagnol et portugais

### ***I/9. Atelier sous-régional sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre le travail des enfants***

Date proposée:	11-12 septembre 2014
Lieu:	Issykkul, Kirghizistan
Financement:	Gouvernement de l'Allemagne (33 500 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Turquie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	5
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectif de l'atelier:	Renforcer les connaissances et partager les expériences pour ce qui concerne les bonnes pratiques en matière de lutte contre le travail des enfants.
Expert invité:	Un consultant international
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais et russe

***I/10. Atelier sous-régional sur l'établissement de rapports sur l'application des conventions portant sur le travail des enfants***

Date proposée:	6-7 octobre 2014
Lieu:	Baku, Azerbaïdjan
Financement:	Gouvernement de l'Allemagne (34 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Turquie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	5
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectif de l'atelier:	Renforcer les connaissances et les capacités en matière d'établissement de rapports sur l'application des conventions portant sur le travail des enfants.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais et russe

**I/11. Forum des partenaires sociaux du Maghreb**

Date proposée:	13-14 octobre 2014
Lieu:	Tunis, Tunisie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (45 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie
Composition:	
a) représentants des employeurs:	20
b) représentants des travailleurs:	20
Objectifs du forum:	<p>i) créer une nouvelle plate-forme régionale pour promouvoir et échanger les expériences en matière de dialogue social dans la région et examiner les enjeux et les obstacles rencontrés dans la lutte contre le chômage;</p> <p>ii) formuler des propositions concrètes à soumettre au Sommet de l'Union du Maghreb arabe (Tunis, octobre 2014) pour l'amélioration de la situation économique et sociale des pays du Maghreb en vue de renforcer la justice sociale par un dialogue social efficace.</p>
Observateurs:	<p>Organisation internationale des employeurs (OIE)</p> <p>Confédération syndicale internationale (CSI)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langues de travail:	Français et arabe

**I/12. Consultation OIT-ONU DC<sup>7</sup> sur la réglementation concernant les agences de recrutement et les pratiques abusives de recrutement dans le contexte de la traite des êtres humains**

Date proposée:	18-19 novembre 2014
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (50 000 dollars E.-U.) ONU DC (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Népal, Philippines et Thaïlande

<sup>7</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

## Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 11
- b) représentants des employeurs: 11
- c) représentants des travailleurs: 11

## Objectifs de la consultation:

- i) examiner les enjeux nationaux et bilatéraux en ce qui concerne la réglementation, le contrôle et l'application des règlements relatifs aux agences de recrutement;
- ii) étudier les approches novatrices de la réglementation en matière de recrutement et leur rôle préventif dans la lutte contre les pratiques de traite des êtres humains;
- iii) examiner les éléments d'information récents sur les liens entre les modèles de réglementation nationale et leur impact sur les pratiques de fonctionnement dans le secteur du recrutement;
- iv) mieux faire comprendre le rôle des pratiques de recrutement abusives dans la traite des êtres humains.

## Experts invités:

Huit experts en recrutement de main-d'œuvre des milieux universitaires, de l'industrie et d'organisations de la société civile

Représentants d'organisations d'employeurs

Représentants d'organisations de travailleurs

Deux représentants des gouvernements reconnus pour de bonnes pratiques dans la réglementation des recrutements

## Observateurs:

Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la Suisse

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (UNDESA)

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Groupe de la Banque mondiale

Open Society Foundations

	Institute for Human Rights and Business (IHRB)
	Verité
	Humanitarian Organisation for Migration Economics
	Conseil de coopération du Golfe (CCG)
	Global Alliance Against Trafficking in Women (GAATW)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et protocole de 2014 sur la convention sur le travail forcé, 1930, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, et recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997
Langue de travail:	Anglais

## Conditions de travail et égalité

### ***I/13. Réunion régionale sur la dignité, les droits et le travail domestique***

Date proposée:	11-13 octobre 2014
Lieu:	Istanbul, Turquie
Financement:	Union européenne (60 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Suisse (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bahreïn, Jordanie, Koweït, Liban et Oman
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	5
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) développer un esprit critique sur les stratégies et méthodes visant à améliorer les droits des travailleurs domestiques tant dans les pays d'émigration que dans les pays d'accueil;</li> <li>ii) échanger des informations sur les expériences, les problèmes et les enseignements tirés en lien avec les systèmes de gouvernance des migrations et la réforme des politiques relatives aux travailleurs domestiques et à leurs besoins spécifiques;</li> <li>iii) présenter des recherches novatrices, des outils de sensibilisation et des bonnes pratiques susceptibles de promouvoir la dignité des travailleurs domestiques entre les différentes cultures;</li> <li>iv) échanger des connaissances sur l'organisation collective des travailleurs domestiques.</li> </ul>

Experts invités:	15 experts spécialisés dans différents domaines techniques: législation, emploi et recrutement, inspection du travail, médias, société civile et organisation des travailleurs domestiques
Observateurs:	Union européenne Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Confédération suisse
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, et convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langues de travail:	Anglais et arabe

#### **I/14. Atelier de partage des connaissances sur les échanges et les compétences**

Date proposée:	15-16 octobre 2014
Lieu:	Le Caire, Egypte
Financement:	Gouvernement de la Suède (47 000 dollars E.-U.) Fonds du projet alloués dans le cadre de l'Initiative d'aide au commerce pour les Etats arabes <sup>8</sup> (26 300 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Arabie saoudite, Egypte, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Oman, Tunisie et Yémen
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de l'atelier:	i) Procéder à un échange de vues sur les expériences des pays en ce qui concerne l'approche «Compétences pour le commerce et la diversification économique (STED) de l'OIT» afin de déceler les principaux blocages liés aux compétences en matière de développement du commerce et de diversification économique dans certains secteurs d'exportation;

<sup>8</sup> Les donateurs sont les suivants: Groupe de la Banque islamique de développement, Agence suédoise de coopération internationale au développement, Programme des Nations Unies pour le développement, gouvernement du Koweït, Royaume d'Arabie saoudite, Egypte.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>ii) étudier les moyens de lever ces obstacles et préciser le rôle des différentes parties prenantes dans l'intégration des politiques de développement des compétences dans les politiques commerciales et autres politiques de développement;</li> <li>iii) promouvoir le partage des connaissances dans le cadre du projet pour faire progresser l'approche STED.</li> </ul>
Experts invités:	<p>Un représentant d'une organisation d'employeurs</p> <p>Un représentant d'une organisation de travailleurs</p> <p>Neuf représentants d'organisations internationales</p>
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, et Conclusions sur les compétences pour une productivité améliorée, la croissance de l'emploi et le développement, Conférence internationale du Travail (2008)
Langues de travail:	Anglais et arabe

**I/15. Réunion interrégionale: Vers des accords bilatéraux sur l'emploi et des mémorandums d'accord plus efficaces en ce qui concerne la gouvernance des migrations de main-d'œuvre et la protection des travailleurs migrants**

Date proposée:	1 <sup>er</sup> -2 décembre 2014
Lieu:	Katmandou, Népal
Financement:	Groupe de la Banque mondiale (35 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Colombie, République de Corée, Inde, Italie, Kenya, Maroc, République de Moldova, Népal, Nouvelle-Zélande, Philippines et Sri Lanka
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	14
b) représentants des employeurs:	2
c) représentants des travailleurs:	2
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) examiner et valider les principales conclusions du programme de recherche KNOMAD<sup>9</sup>;</li> <li>ii) obtenir des informations en retour des principaux décideurs, praticiens et experts des différentes régions;</li> </ul>

<sup>9</sup> Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (OIT-Banque mondiale).



	iii) étudier la manière dont les accords existants peuvent être améliorés pour réaliser des progrès dans les domaines de la gouvernance, de la protection et de l'incidence sur le développement.
Experts invités:	Sept experts des milieux universitaires
Observateurs:	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Organisation internationale pour les migrations (OIM) Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Union européenne
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 86) sur les contrats de travail (travailleurs indigènes), 1947, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre
Langue de travail:	Anglais

## Activités pour les employeurs

### ***I/16. Atelier de sensibilisation du Forum de la SADC<sup>10</sup> sur le secteur privé sur le renforcement de la capacité des organisations d'employeurs de contribuer à la protection de la maternité***

Date proposée:	17-19 septembre 2014
Lieu:	Johannesburg, Afrique du Sud
Financement:	Gouvernement de la Norvège (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Ghana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, République démocratique du Congo, Seychelles, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
Représentants des employeurs:	30
Objectifs de l'atelier:	i) organiser des activités de sensibilisation et de formation fondées sur des données probantes pour l'établissement de mécanismes de protection de la maternité dans les petites et moyennes entreprises;

<sup>10</sup> Communauté de développement de l'Afrique australe.

	ii) organiser des activités de sensibilisation sur la protection de la maternité et le renforcement de la capacité de mécanismes de développement en vue d'assurer des niveaux acceptables de protection de la maternité.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité, 2000, et recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Anglais

**I/17. Réunion régionale sur les effets de la mise en œuvre de la convention n° 169 sur les investissements publics et privés**

Date proposée:	13 octobre 2014
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (11 200 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
Représentants des employeurs:	60
Objectifs de la réunion:	<p>i) présenter des études de cas sur les effets de la mise en œuvre de la convention n° 169 dans certains pays pour comparer les expériences, clarifier le cadre réglementaire existant et formuler des recommandations à l'appui d'un processus plus efficace, efficient et prévisible;</p> <p>ii) procéder à une analyse de probabilité concernant d'éventuels systèmes de coopération public/privé entre l'OIT et des organisations d'employeurs et/ou des entreprises pour apporter une assistance technique dans les domaines pertinents et simplifier les processus.</p>
Experts invités:	<p>Deux chercheurs menant des travaux sur la mise en œuvre de la convention n° 169</p> <p>Un expert pour présenter une étude indépendante</p> <p>Trois représentants d'associations d'entreprises sectorielles</p> <p>Deux représentants d'institutions gouvernementales pertinentes</p>

Norme internationale du travail pertinente:	Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989
Langue de travail:	Espagnol

### ***I/18. Atelier régional sur la mobilisation de ressources pour les organisations d'employeurs***

Date proposée:	9-11 décembre 2014
Lieu:	Dakar, Sénégal
Financement:	CTBO (20 000 dollars E.-U.) FOPAO <sup>11</sup> (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierre Leone et Togo
Composition:	
Représentants des employeurs:	16
Objectif de l'atelier:	Renforcer les compétences des membres de la FOPAO dans le domaine de la mobilisation de ressources afin qu'ils puissent mieux répondre à leurs besoins.
Experts invités:	Deux experts d'Afrique de l'Ouest
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Résolution concernant le tripartisme et le dialogue sociale, adoptée par la CIT (2002), convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langues de travail:	Anglais et français

## **Activités pour les travailleurs**

### ***I/19. Réunion préparatoire syndicale de la 18<sup>e</sup> Réunion régionale des Amériques***

Date proposée:	2-4 septembre 2014
Lieu:	Montevideo, Uruguay
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (35 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Haïti, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay et Pérou

<sup>11</sup> Fédération des organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest.

Composition:

- Représentants des travailleurs: 24
- Objectifs de la réunion:
- i) assurer le suivi des conclusions de la 17<sup>e</sup> Réunion régionale des Amériques (Santiago, décembre 2010);
  - ii) faire les points sur les progrès réalisés et les problèmes rencontrés au niveau régional dans le cadre de l'Agenda du travail décent;
  - iii) obtenir des informations sur l'ordre du jour de la 18<sup>e</sup> Réunion régionale des Amériques (Lima, 13-16 octobre 2014) et examiner les propositions syndicales sur les divers sujets qui seront abordés au cours de la réunion.

Experts invités: Trois experts de la Confédération syndicale des travailleurs et des travailleuses des Amériques (CSA)

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 102) sur les services sociaux, 1956, recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, et recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006

Langue de travail: Espagnol

***I/20. Atelier syndical régional sur l'évaluation et le suivi de la convention n° 169, le travail décent et les liens avec d'autres normes internationales du travail***

Date proposée: 4-5 septembre 2014

Lieu: Lima, Pérou

Financement:	AECID <sup>12</sup> (17 000 dollars E.-U.) Union européenne (15 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Paraguay, Pérou et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
Représentants des travailleurs:	35
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) renforcer les alliances entre les représentants des peuples autochtones et des syndicats et présenter un guide pour renforcer les liens entre leurs organisations respectives;</li> <li>ii) promouvoir l'application de la convention n° 169 et d'autres conventions clés de l'OIT;</li> <li>iii) assurer le suivi des résultats des discussions de la CIT sur le passage de l'économie informelle à l'économie formelle et de la discussion récurrente sur l'emploi, ainsi que les mesures prises dans le cadre des huit domaines de première importance, notamment ceux sur l'emploi des jeunes et le travail forcé.</li> </ul>
Observateurs:	Confédération syndicale internationale (CSI) Conseil consultatif des peuples autochtones de la communauté andine
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, protocole de 2014 sur la convention sur le travail forcé, 1930, convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, et recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014
Langue de travail:	Espagnol

<sup>12</sup> Agence espagnole de coopération internationale pour le développement.

**I/21. Colloque sur le rôle des syndicats dans la promotion de la sécurité et de la santé au travail (SST) dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'accent étant mis sur le secteur des mines**

Date proposée:	1 <sup>er</sup> -3 octobre 2014
Lieu:	Jakarta, Indonésie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
Représentants des travailleurs:	28
Objectifs du colloque:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) examiner divers aspects des activités syndicales relatives à la SST dans les mines;</li> <li>ii) mieux faire connaître aux syndicats les instruments de l'OIT en matière de SST et encourager leur utilisation pour influencer l'élaboration de politiques en la matière;</li> <li>iii) examiner le rôle que les syndicats jouent d'une manière générale dans la définition du cadre réglementaire en matière de SST et la manière dont ce rôle peut être renforcé par la négociation collective.</li> </ul>
Observateurs:	Confédération syndicale internationale (CSI) Fédérations syndicales internationales (FSI)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, et convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Langue de travail:	Anglais

**I/22. Le développement durable conjugué au travail décent pour la justice sociale: Une plate-forme de développement pour les Amériques**

Date proposée:	13 octobre 2014
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	CTBO (17 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (7 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Argentine, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Paraguay et Pérou
Composition:	
Représentants des travailleurs:	14
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) mettre au jour les principaux déséquilibres structurels du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;</li> <li>ii) déceler les principales lacunes en matière de travail décent au niveau régional;</li> <li>iii) présenter et examiner les axes stratégiques de la Plate-forme de développement pour les Amériques (PLADA).</li> </ul>
Experts invités:	<p>Spécialistes syndicaux</p> <p>Experts nationaux en dialogue social</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 102) sur les services sociaux, 1956, et recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964
Langue de travail:	Espagnol

***I/23. Atelier de renforcement des capacités sur les droits syndicaux et les normes du travail pour l'amélioration de la productivité en Afrique***

Date proposée:	17-21 novembre 2014
Lieu:	Kigali, Rwanda

Financement:	JTUC-RENGO <sup>13</sup> (40 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (26 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, République-Unie de Tanzanie et Zambie
Composition:	
Représentants des travailleurs:	15
Objectif de l'atelier:	Valider le projet de guide syndical sur les droits syndicaux, les normes du travail et l'amélioration de la productivité.
Experts invités:	Trois experts de la JTUC-RENFO, de la CIS-Afrique et de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)
Observateurs:	Un représentant d'une organisation d'employeurs rwandaise Gouvernement du Rwanda Confédération syndicale d'Afrique de l'Est (EATUC) Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC)
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT <sup>14</sup>
Langues de travail:	Anglais et français

**I/24. Cours de formation pour les juristes des syndicats: Utilisation des normes internationales du travail auprès des tribunaux nationaux, l'accent étant mis tout particulièrement sur la liberté syndicale**

Date proposée:	16-18 décembre 2014
Lieu:	Kuala Lumpur, Malaisie
Financement:	CTBO (70 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines et Thaïlande

<sup>13</sup> Confédération japonaise des syndicats.

<sup>14</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.



---

Composition:	
Représentants des travailleurs:	20
Objectif du cours:	Doter les participants des connaissances et des compétences qui leur permettront d'invoquer les sources du droit international du travail dans le cadre des conflits du travail portés devant les juridictions nationales.
Experts invités:	Deux juristes du travail de la région
Observateurs:	Congrès des syndicats de Malaisie (MTUC)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
Langue de travail:	Anglais

Genève, le 31 octobre 2014

## Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
<b>AFRIQUE</b>		
<b>2014</b>		
17-19 septembre	Atelier de sensibilisation du Forum de la SADC <sup>1</sup> sur le secteur privé sur le renforcement de la capacité des organisations d'employeurs de contribuer à la protection de la maternité	Johannesbourg, Afrique du Sud
13-14 octobre	Forum des partenaires sociaux du Maghreb	Tunis, Tunisie
17-21 novembre	Atelier de renforcement des capacités sur les droits syndicaux et les normes du travail pour l'amélioration de la productivité en Afrique	Kigali, Rwanda
9-11 décembre	Atelier régional sur la mobilisation de ressources pour les organisations d'employeurs	Dakar, Sénégal
<b>ASIE ET PACIFIQUE</b>		
<b>2014</b>		
15-16 septembre	Réunion régionale: Ce qui fonctionne dans l'emploi des jeunes – mise en commun des politiques de l'Asie et du Pacifique	Bangkok, Thaïlande
1 <sup>er</sup> -3 octobre	Colloque sur le rôle des syndicats dans la promotion de la sécurité et de la santé au travail (SST) dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'accent étant mis sur le secteur des mines	Jakarta, Indonésie
11-13 octobre	Réunion régionale sur la dignité, les droits et le travail domestique	Istanbul, Turquie
17-18 novembre	Séminaire régional pour une mise en œuvre efficace de la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale <sup>2</sup>	Bangkok, Thaïlande
18-19 novembre	Consultation OIT-ONUDDC <sup>3</sup> sur la réglementation concernant les agences de recrutement et les pratiques abusives de recrutement dans le contexte de la traite des êtres humains	Bangkok, Thaïlande
8-9 décembre	Réunion sous-régionale sur la mise en œuvre de la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale	Siem Reap, Cambodge
16-18 décembre	Cours de formation pour les juristes des syndicats: Utilisation des normes internationales du travail auprès des tribunaux nationaux, l'accent étant mis tout particulièrement sur la liberté syndicale	Kuala Lumpur, Malaisie
<b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b>		
<b>2014</b>		
2-4 septembre	Première réunion du réseau de points focaux pour l'initiative régionale de lutte contre le travail des enfants	Brasilia, Brésil
2-4 septembre	Réunion préparatoire syndicale de la 18 <sup>e</sup> Réunion régionale des Amériques	Montevideo, Uruguay

<sup>1</sup> Communauté de développement de l'Afrique australe.

<sup>2</sup> Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

<sup>3</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
4-5 septembre	Atelier syndical régional sur l'évaluation et le suivi de la convention n° 169, le travail décent et les liens avec d'autres normes internationales du travail	Lima, Pérou
13 octobre	Réunion régionale des pays des Caraïbes et du Pérou sur le travail décent, le changement climatique et le développement durable	Lima, Pérou
13 octobre	Réunion régionale sur les effets de la mise en œuvre de la convention n° 169 sur les investissements publics et privés	Lima, Pérou
13 octobre	Le développement durable conjugué au travail décent pour la justice sociale: Une plate-forme de développement pour les Amériques	Lima, Pérou
18-19 novembre	Atelier sous-régional: Achèvement du projet de renforcement des systèmes intégrés de formation, d'orientation et d'insertion des travailleurs (FOIL)	La Antigua, Guatemala

### EUROPE

2014

11-12 septembre	Atelier sous-régional sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre le travail des enfants	Issykkul, Kirghizistan
6-7 octobre	Atelier sous-régional sur l'établissement de rapports sur l'application des conventions portant sur le travail des enfants	Baku, Azerbaïdjan
13-17 octobre	Réunion sous-régionale des membres du réseau pour l'emploi des jeunes	Saint-Petersbourg, Fédération de Russie

### INTERRÉGIONAL

2014

25-26 septembre	Atelier interrégional: Ce qui fonctionne pour les jeunes – le rôle des services de l'emploi	Genève, Suisse
15-16 octobre	Atelier de partage des connaissances sur les échanges et les compétences	Le Caire, Egypte
1 <sup>er</sup> -2 décembre	Réunion interrégionale: Vers des accords bilatéraux sur l'emploi et des mémorandums d'accord plus efficaces en ce qui concerne la gouvernance des migrations de main-d'œuvre et la protection des travailleurs migrants	Katmandou, Népal